



Et si ça arrivait
près de chez
vous?

***Accidents
impliquant
des matières
dangereuses***

C'est l'heure de pointe à Montréal. Vous pestez contre la lenteur du trafic. Mais vous n'êtes pas au bout de vos peines. Un camion-citerne qui transportait 54 000 litres d'essence s'est renversé il y a près d'une heure, déversant ainsi quelques centaines de litres d'essence. L'autoroute 40 sera fermée dans les deux directions pendant une quinzaine d'heures à cause des dangers d'incendie et d'explosion lors des opérations de nettoyage.

Montréal et aucune autre région du Québec ne sont à l'abri d'un accident qui pourrait survenir lors du transport de matières dangereuses par camion, train ou pipeline. Un incident peut aussi survenir dans une entreprise utilisant ou entreposant des matières dangereuses. Lors de ces accidents, le danger pour la santé ou la sécurité de la population dépend principalement de la nature et des quantités de substances transportées ou entreposées.

Dans les faits, tout le territoire habité du Québec peut être touché par un accident impliquant des matières dangereuses. Les zones industrielles des villes peuvent être aussi plus à risques, car on y trouve plusieurs sites d'entreposage de matières dangereuses ou entreprises utilisant ces matières.



Les conséquences

À la suite d'un accident impliquant des matières dangereuses, comme l'émanation de produits toxiques, le déversement de substances dangereuses, un incendie ou une explosion, les dangers pour la santé et la sécurité de la population peuvent être graves.

Et vous, sauriez-vous quoi faire en cas d'accident impliquant des matières dangereuses?

Pensez-y! Pour votre sécurité et celle de votre famille, renseignez-vous sur les risques de sinistres particuliers dans votre secteur. Il est important de vous protéger et de bien vous préparer en cas de situation d'urgence.

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec

L'importance de se préparer

Selon un sondage réalisé du 19 juin au 4 juillet 2012 par la Croix-Rouge canadienne, la majorité des Canadiens ne sont pas prêts à affronter une catastrophe comme un accident impliquant des matières dangereuses. On y constate que 66 % d'entre eux n'ont pris aucune mesure préparatoire pour faire face à une situation d'urgence. Les deux principales raisons données :

- ❑ Cela est peu susceptible de se produire dans ma région
- ❑ Je n'y ai jamais pensé

Pourtant, au Québec, la majorité des Québécois ont déjà fait face à une situation d'urgence : plus de la moitié des répondants (52 %) affirment avoir vécu personnellement une panne d'électricité de plus de 3 jours et 25 %, un phénomène météorologique violent, comme un ouragan, une tornade ou un orage violent.

Quoi faire?

Quoi faire dès maintenant

Procurez-vous les articles pour vos besoins de première nécessité.



ARTICLES ESSENTIELS À AVOIR À LA MAISON

Les articles suivants peuvent vous être utiles en cas de longue panne de courant ou d'une situation d'urgence vous obligeant à rester à la maison en raison.

- Eau potable en quantité suffisante pour 3 jours
- Nourriture non périssable pour 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio portative et piles
- Lampe de poche
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaz stériles, ciseaux, etc.

Quoi faire?

Quoi faire si un accident impliquant des matières dangereuses se produit près de chez vous

- Respectez les directives des autorités.
- Prenez les mesures de sécurité qui vous ont été indiquées si la sirène se fait entendre dans votre secteur.

Si on vous demande de rester à la maison :

Suivez les directives suivantes, si la situation l'exige :

- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif ou, si vous n'en avez pas, avec des linges humides.
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (échangeur d'air, climatiseur, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
- Bouchez les prises d'air extérieur de ces systèmes avec des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre maison.

Quoi faire?

Si on vous demande d'évacuer votre maison :

- Coupez l'eau et l'électricité, si on vous le demande.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige. Seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.
- Emportez vos articles essentiels (voir l'encadré).
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre de services aux sinistrés, si ce dernier le permet.
- Verrouillez les portes de votre maison.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.
- Informez les autorités du centre, si vous allez chez des amis ou des proches

Un message de votre municipalité et du ministère de la Sécurité publique du Québec qui vous rappellent l'importance de vous préparer à l'avance en cas de sinistre.

ARTICLES À EMPORTER en cas d'évacuation

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité
- Articles pour bébés – lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques – nourriture, médicaments, laisse